



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 85441

Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le suivi des élèves dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. Chaque année, trop d'élèves prennent du retard dans l'apprentissage de la lecture dès la classe de CP. Il s'agit pourtant d'une classe primordiale pour l'enfant, en ce qu'il a été prouvé qu'il lui sera pratiquement impossible de rattraper tout retard pris à ce stade de son éducation. Il semble alors indispensable d'avoir la possibilité de détecter tout retard pris par un élève, afin de pouvoir le remettre au niveau le plus rapidement possible. Pour parvenir à cette détection rapide, la solution pourrait se trouver dans l'instauration de « tests de déchiffrages » obligatoires. Chaque élève devra, en fin de CP ou début de CE1 se livrer à ce test afin qu'il puisse, s'il en a le besoin, suivre des cours de soutien. Il est temps pour le système scolaire français d'accorder une plus grande importance au soutien plus personnalisé des élèves. Il souhaiterait alors savoir s'il était prévu la mise en place de ces tests de déchiffrages et plus généralement quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage de prendre dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85441

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5546

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)